

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1324

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

407 528 710 RCS Paris.

COMGEST JAPAN.

Forme : Société d'investissement à capital variable.

Capital : 14360697.42 EUR.

Adresse : 17, square Édouard VII, 75009 Paris.

Précédent propriétaire : 407 528 710 RCS Paris. **COMGEST JAPAN.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : COMGEST GROWTH PLC (SICAV de droit irlandais ou selon, le cas, le Compartiment Comgest Growth Japan immatriculée sous le numéro 323577)) Forme : Autre forme juridique Adresse du siège : 6th Floor, 2 Grand Canal Square Dubin 2 IRLANDE. Société absorbée : COMGEST JAPAN Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 17 square Édouard VII 75009 Paris Capital : 14360697.42 EUR Numéro unique d'identification : 407528710 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : . Rapport d'échange des droits sociaux : ACTIF - PASSIF et prime de fusion : NEANT à la date du projet de fusion Les conseils d'administration de COMGEST JAPAN et de COMGEST GROWTH PLC ont décidé, respectivement, en date du 7 juin 2016 et du 8 décembre 2016, la fusion transfrontalière des deux entités par voie d'absorption des actions C ou 1 de la Sicav COMGEST JAPAN par respectivement, les catégories « EUR R Ace » ou « EUR 1 Ace » du Compartiment « COMGEST GROWTH JAPAN » de la Sicav COMGEST GROWTH PLC. Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 10 janvier 2017 sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Sicav Absorbée. Conditions de l'opération de fusion : COMGEST JAPAN apportera l'intégralité de ses éléments d'actif et de passif ainsi que les droits dont elle dispose, sans exception ni réserve, à la date effective de fusion, au Compartiment COMGEST GROWTH JAPAN, et plus particulièrement aux actions des classes « EUR R Ace » et « EUR 1 Ace »). En rémunération du transfert de l'intégralité des éléments d'actif et de passif de COMGEST JAPAN, les actionnaires des classes C ou 1 se verront attribuer un nombre d'actions nouvelles des classes « EUR R Ace » (IEOBD1DJ122) ou « EUR 1 Ace » (IEOBBZORSN48) du Compartiment « COMGEST GROWTH JAPAN de la Sicav COMGEST GROWTH Pic. En vue de rémunérer l'apport de la Sicav COMGEST JAPAN, le Compartiment

COMGEST GROWTH JAPAN procédera; sous le contrôle du commissaire aux comptes de la Sicav Absorbée et du contrôleur légal des comptes du Compartiment Absorbant à l'émission d'actions nouvelles de la catégorie « EUR R Ace » ou « EUR 1 Ace » qui seront attribuées aux actionnaires de la Sicav Absorbée, selon le calcul suivant : $\text{Nombre d'actions « EUR R Ace » ou « EUR 1 Ace » du Compartiment Absorbant} \times \text{Valeur liquidative d'actions C ou 1 de la Sicav Absorbée} = \text{Valeur liquidative l'action « EUR R Ace » ou « EUR 1 Ace » du Compartiment Absorbant}$ Les actions seront réparties entre les actionnaires de la Sicav COMGEST JAPAN sur la base des parités d'échange au jour fixé pour la fusion. Les actionnaires de la Sicav COMGEST JAPAN ne souhaitant pas participer à la Fusion pourront obtenir le rachat de tout ou partie de leurs actions, sans frais, à compter du 27 février 2017 et jusqu'au 13 avril 2017. Afin de permettre le bon déroulement de la fusion, l'émission et le rachat des actions de la Sicav COMGEST JAPAN seront interrompus à compter du 14 avril 2017 après 11h. Au terme de la fusion, la Sicav COMGEST JAPAN se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation. Aucun frais ou droit de souscription ne sera supporté par les actionnaires de la Sicav COMGEST JAPAN à l'occasion de la fusion. Les actionnaires des classes C ou 1 de la Sicav COMGEST JAPAN recevront une attestation individuelle leur précisant le nombre d'actions « EUR R Ace » ou « EUR 1 Ace » du Compartiment COMGEST GROWTH JAPAN qu'ils détiennent à la suite de la fusion en lieu et place de leurs actions C ou 1 de la Sicav COMGEST JAPAN. La Date Effective de Fusion sera le 21 avril 2017 sur les valeurs liquidatives du 21 avril 2017. . Date du projet commun de fusion : 19.01.2017. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société COMGEST JAPAN : 27.01.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

